

Les libéraux peuvent se lever, tout comme ils le font chaque fois au cours des débats sur les régimes de pension, pour nous rappeler combien de fois ils ont augmenté les pensions, nous rappeler de combien de dollars les pensions ont été augmentées par opposition au nombre de dollars accordés alors que les conservateurs étaient au pouvoir, mais il n'en demeure pas moins que chacune de ces augmentations, de \$20 à \$25, à \$30, à \$40, à \$46, à \$55, à \$65, à \$75, à \$80, à \$82.88 et à \$100, est survenue après que des pressions eurent été exercées à partir du parquet de la Chambre, et non pas parce que les divers gouvernements libéraux s'intéressaient aux citoyens du troisième âge.

Et c'est encore cela qui se produit de nouveau. L'accablement du coût élevé de la vie, que chacun ressent, est particulièrement pénible pour nos vieillards et c'est ce que les députés de tous les partis à la Chambre ont voulu faire comprendre au gouvernement, oui, même les députés du parti libéral et certainement les conservateurs, les crédits et nous-mêmes.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une élection a eu lieu le 30 octobre dernier qui n'a donné à personne la majorité et que, depuis, les libéraux ont mis tout en œuvre pour se maintenir au pouvoir. Il ne faut pas perdre de vue non plus que, de temps à autre, nous avons fait des propositions, dont la dernière date du 21 août, alors que nous réclamions des mesures prévoyant un rajustement trimestriel de la pension de vieillesse et c'est le résultat de ces pressions que nous voyons ce soir.

Chacune de ces augmentations a été bien accueillie—les modifications que nous avions demandées, la suppression de l'évaluation des moyens d'existence, toutes les additions et l'abaissement de l'âge. Comme je viens de le dire, toutes ces mesures ont été bien accueillies mais ne permettront pas à ce nouveau libéral, ex-conservateur, de se lever à la Chambre et d'essayer de nous convaincre—et, en particulier, d'essayer de me convaincre—que de telles mesures découlent des traditions libérales et de l'intérêt envers le sort des vieillards. La tradition libérale qui le fait agir ce soir est celle de ne rien faire tant que le gouvernement libéral n'est pas poussé au pied du mur. Et, ce soir, il est poussé au pied du mur. Cet après-midi, le premier ministre (M. Trudeau), se rendant compte qu'il ne pourrait pas proroger la Chambre après le règlement de la grève des employés ferroviaires, essaye donc de donner cette prétendue direction. Nous accueillons cette mesure avec plaisir mais nous désirons qu'elle nous soit présentée de façon honnête.

Au début de ma déclaration, j'ai dit que, selon moi, ce bill ne va pas assez loin et ne s'attaque pas au vrai problème, celui de nos vieillards pensionnés. Le ministre a placé la question dans le contexte plus large de la cherté de la vie aujourd'hui, et je suis d'accord là-dessus, mais je suis prêt, alors que j'ai la parole, à ne parler que des vieillards pensionnés. Leur vrai problème ne consiste pas seulement à obtenir l'indexation annuelle à laquelle ils ont droit tous les trois mois. Leur vrai problème est qu'ils ont désespérément besoin d'une augmentation appréciable de la pension de base elle-même.

Au début de la session en janvier dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans un discours dont j'ai eu beaucoup plus de plaisir à le féliciter que je ne saurais le faire ce soir, a dit le 11 janvier, comme en témoigne le hansard à la page 202, qu'une augmentation de la pension de vieillesse serait bientôt annoncée. Voici exactement ce qu'il a dit:

... je me permets d'ajouter qu'il ne s'agira pas uniquement d'une augmentation symbolique.

Sécurité de la vieillesse

Il savait alors qu'il fallait augmenter sensiblement les pensions de vieillesse. Nous lui avons dit que, selon nous, cela représentait une augmentation de la pension de base à \$150 par mois. Mais le ministre, après avoir dit qu'il n'accorderait pas une augmentation symbolique, n'a pas fait autre chose. Il a fait passer la pension de \$82.88 à \$100 par mois.

Chaque député sait que ce montant, cette augmentation de \$17.12 de la pension de base, a depuis longtemps été grignoté par la hausse du coût de la vie et que le chiffre de \$150 par mois comme pension de base que nous préconisons en janvier est maintenant dépassé.

Notre parti, le NDP, lors de son congrès à Vancouver il y a quelques semaines, l'a reconnu en déclarant qu'aux termes de notre politique, le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse devrait maintenant s'élever à \$200 par mois. Personne ne devrait sourire, comme le ministre le fait actuellement, mais c'est peut-être à cause de ce qu'on lui dit, car j'ai une mémoire fidèle. Je me souviens lorsque certains députés me disaient que j'étais fou de réclamer des pensions de \$30, \$40 et \$50 par mois. Or, nous avons eu gain de cause. N'empêche, et je reviens à la substance des questions posées par le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly), que si nos citoyens âgés veulent avoir la situation digne et honorable à laquelle ils ont droit, un montant de \$200 constitue un minimum.

Je veux bien que ce débat ait lieu eu égard au problème du coût de la vie et de ses répercussions sur des gens à revenu fixe, mais il existe un contexte plus large. Nous n'avons pas encore réussi à assurer à nos citoyens âgés ce qui leur revient vraiment de droit, soit un revenu suffisant et non simplement une aumône, et qui constitue de notre part une reconnaissance de leur apport à notre société et du droit qu'ils ont de vivre dans la dignité.

Je suis fermement convaincu que c'est grâce à nos efforts qu'avec le temps la pension de base a été portée de \$20 à \$100 par mois et que certains parmi nous finiront par la faire porter à \$200 par mois. Je prie le ministre de reconnaître que ce qu'il devrait proposer au Parlement maintenant n'est pas simplement une nouvelle formule d'indexation qui se traduise par une augmentation de \$.30 en octobre, mais une hausse de la pension de base proprement dite.

● (2120)

Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué avec intérêt que le ministre s'était emparé des Procès-verbaux et témoignages du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour la séance du mardi 13 mars 1973. J'ai apporté avec moi à la Chambre, ce soir, les mêmes procès-verbaux dans l'intention de citer quelques-unes des phrases qu'il a lui-même citées mais l'insistance que j'y mettais et la conclusion de mes propos d'alors était tout autre que la sienne. De fait, mon bon ami, le député de Hillsborough (M. Macquarrie), n'a pas non plus rapporté cette conclusion. De toute façon, voici ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu le 13 mars 1973, page 1:12, à un représentant libéral, le député de York-Centre (M. Walker), qui insistait pour que l'indexation s'effectue à tous les semestres ou à tous les trimestres:

Évidemment, il serait possible de réviser l'indexation deux fois par an. En théorie, il serait même possible de le faire tous les trois mois. Mais chaque fois que vous le faites, vous augmentez d'autant vos coûts d'administration, et nous avons calculé que cela augmenterait les coûts d'environ deux millions de dollars. Or, l'argent dépensé en frais d'administration ne parvient jamais aux citoyens âgés. Pour le moment, j'essaierai donc plutôt d'augmenter plus souvent la somme globale des prestations, en tenant compte de